



ASSOCIATION LIBERALE D'ASSURANCE ET DE PREVOYANCE

A. L. A. P.

SIÈGE SOCIAL : 11, RUE BRUNEL - 75017 PARIS

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU MARDI 18 JUIN 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi dix-huit juin à quinze heures trente, les membres de l'Association se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au 10 cours du Triangle de l'Arche à La Défense (92919), sur convocation par avis publié dans « Actu-Juridique.fr » du 25 mars 2024 sous le numéro 731441.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Monsieur Xavier LAQUEILLE préside la séance en sa qualité de Président du conseil d'administration.

Madame Muriel CAMBON et Madame Danielle COLIN, deux adhérentes présentes dès l'ouverture de la séance, sont appelées comme scrutateurs. Monsieur Vincent VAZQUEZ est choisi comme secrétaire.

Le Bureau ainsi constitué, le Président constate d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée valable par les membres du Bureau, que 235 488 adhérents pouvant prendre part à l'assemblée, conformément aux Statuts, 6 adhérents sont présents, représentés ou ont voté par correspondance. La feuille de présence sera conservée aux archives de l'Association.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau :

- les justificatifs de la convocation,
- la feuille de présence à l'Assemblée,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- les projets de résolutions présentés par le Conseil d'Administration,
- les statuts de l'Association.

Il est rappelé l'ordre du jour :

1. Approbation du rapport du Conseil d'administration et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
2. Quitus aux membres du Conseil d'administration.
3. Affectation du résultat de l'exercice.
4. Délégation au Conseil d'administration pour signer tous avenants aux contrats groupe d'assurance.
5. Renouvellement du mandat de cinq administrateurs.
6. Pouvoir pour effectuer les formalités.

Le Président rend compte de l'activité de ALAP en 2023 à partir du rapport remis en séance ainsi que les comptes sociaux de l'exercice 2023.



Le Président donne ensuite la parole aux adhérents.

Personne ne demandant la parole, le Président propose de passer à la présentation puis au vote des résolutions :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, et pris connaissance des comptes de l'Association, approuve le rapport et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils lui sont présentés.

L'assemblée générale donne quitus aux Membres du conseil d'administration de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, approuvant la proposition faite par le conseil d'administration, décide d'affecter l'excédent de l'exercice 2023 de 97 809,24 euros en totalité au compte « report à nouveau », portant ainsi ledit « report à nouveau créditeur » de 720 100,08 euros à 817 909,32 euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue au conseil d'administration le pouvoir de signer, pour une période de 18 mois renouvelable, tous avenants aux contrats de groupe d'assurance souscrits par l'Association.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Xavier LAQUEILLE, médecin, en qualité d'administrateur pour une période de trois années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Muriel CAMBON, vétérinaire, pour une période de trois années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Vincent VAZQUEZ, pharmacien, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TOUTS TOUTS

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Nicolas GOMBAULT, proposé par MACSF *prévoyance*, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Guillaume ROSENWALD, proposé par MACSF *assurances*, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

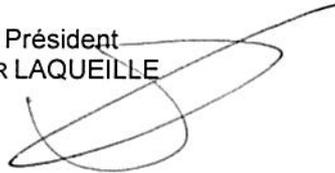
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, copie ou extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir tous dépôts et formalités prévus par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Bureau.

Le Président
XAVIER LAQUEILLE



Les Scrutateurs

Muriel CAMBON



Danielle COLIN



Le Secrétaire

Vincent VAZQUEZ



